Commission Permanente L'essentiel

30 juin 2017

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE – SÉCURITÉ Rapporteur : Thierry Lagneau

Avenant 2016 de la contractualisation 2012-2015 à destination de 20 communes : 1 175 300 euros

L'avenant 2016 de la contractualisation 2012-2015 à 20 communes.

Programme d'Aide à la Voirie Communale et Intercommunale 2017 - 1ère répartition : 137 596 euros

Le programme pluriannuel d'Aide à la Voirie Communale et Intercommunale, mis en œuvre par délibération de l'Assemblée départementale en date du 7 septembre 2001, est destiné aux collectivités de moins de 2 500 habitants.

Le programme d'Aide à la Voirie Communale et intercommunale 2017-1ère répartition.

Programme Fonds Départemental d'Intervention pour l'Environnement (F.D.I.E.) 2017 1ère répartition : 97 547 euros

Par délibération du 25 mai 2007, l'Assemblée départementale a modifié les modalités d'attribution du F.D.I.E..

Cette 1ère répartition du programme F.D.I.E. 2017 a été établie en collaboration avec les services du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) et validée par le Comité technique qui s'est réuni le 12 mai 2017.

Le programme Fond Départemental d'Intervention pour l'environnement 2017 - 1ère répartition.

Programme départemental d'assainissement et d'alimentation en eau potable 2017 1ère répartition : 1 084 368 euros

En 2013, l'Assemblée Départementale a adopté l'accord-cadre entre le Département et l'Agence de l'eau pour le 10ème programme d'intervention et la convention d'application du cofinancement des opérations d'assainissement, d'alimentation en eau potable et du Fonds de Solidarité Urbain-Rural (F.S.U.R.) pour les années 2013-2018.

Au travers de la convention d'application précitée, il est précisé que les bénéficiaires des aides dites « classiques » de l'Agence de l'eau s'étendent aux communes de moins de 7 500 habitants à l'instar du programme départemental. Les aides au titre du F.S.U.R. sont attribuées aux communes rurales figurant sur la liste définie par l'arrêté préfectoral actualisé au 3 avril 2017.

Le programme départemental d'assainissement et d'alimentation en eau potable 2017 - 1ère répartition.

Département de VAUCLUSE

Contact:
Hôtel du Département
Place Viala - 84909 Avignon cedex 9

www.vaucluse.fr

Mise en sécurité de la RD 973 en entrée de Cheval-Blanc « La Canebière » et création d'un tourne-à-gauche - Convention de participation financière avec mise à disposition du domaine public avec la commune de Cheval-Blanc : 44 611 euros

© Mairie de Cheval-Blanc

Pour réaliser ces travaux, une convention a été établie qui a pour objet de définir les conditions de mise à disposition du domaine public routier départemental, ainsi que les conditions administratives et financières relatives à la réalisation des travaux.

Les travaux consistent à :

• élargir ponctuellement la plate-forme routière, y compris le busage d'une section de fossé d'irrigation et la création d'une structure de chaussé,

• remettre en état la chaussée de la RD 973 sur la longueur du tourne-à-gauche,

• créer un tourne-à-gauche au sol par marquage de type résine.

Suite aux résultats de l'appel d'offres lancé par la commune de Cheval-Blanc, il ressort que le montant total des travaux de VRD associé à la création de cet aménagement est de 99 135,00 euros HT.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'opération seront assurées par la commune de Cheval-Blanc.
La section de voie à sécuriser et à aménager, implantée sur le domaine public départemental, sera mise à disposition du Maître d'Ouvrage (la Commune).

Compte tenu de son intérêt pour l'opération, le Département prendra en charge 45 % des travaux liés à la création du tourne-à-gauche.

Études pour la sécurisation du chemin des Estimeurs et des intersections avec les RD 976/191/46 et 941 - Commune de Valréas : 156 000 euros

© Mairie de Valréas

Elles vont intervenir dans le cadre de l'aménagement du chemin des Estimeurs qui assure une liaison entre les RD 976 et 941 au Sud Est de la zone urbanisée et de la mise en conformité des carrefours entre cette voirie et le réseau départemental, à savoir les RD 976, 191, 46 et 941et vont comprendre :

- les définitions des besoins de la Commune et du Département,

- le diagnostic,

- la réalisation des études techniques du projet routier, de niveau sommaire, avant-projet, projet,

- la définition des études et demandes d'autorisation complémentaires (dossier loi sur l'eau, étude d'impact, enquête publique, acoustique, foncier …).

Commune de Mallemort - Études relatives à la restauration du pont suspendu de Mérindol - Mallemort - Convention de co-maîtrise d'ouvrage : 93 000 euros

Le pont suspendu de Mérindol-Mallemort est la propriété respective des deux départements limitrophes des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse à hauteur respectivement de 60 % et 40 %.

Construit en 1846, il a été doublé en 1980 par un ouvrage routier moderne en béton armé construit en amont.
L'état du pont suspendu est très préoccupant et des dispositifs interdisent aujourd'hui tout accès, y compris aux piétons.

Ce pont est particulièrement vulnérable vis-à-vis des affouillements en période de crue, et nécessite une réhabilitation lourde.

L'édifice est classé au titre des monuments historiques par arrêté du 19 juin 2014.

Le montant total estimé de ces études s'élève à 333 000 euros HT.
Ces participations financières ont un caractère prévisionnel.

AGRICULTURE - EAU – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

Espace Naturel Sensible (ENS) des Plâtrières : programmation des travaux et d'équipements 2017-2018

La loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 a donné aux Départements la compétence pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des ENS.

En 2014, le Département s'est engagé à soutenir les communes de La Roque-sur-Pernes, Pernes-les-Fontaines et l'Isle-sur-la-Sorgue, dans leur démarche d'acquisition et de création d'un ENS sur le site des Plâtrières.

En 2015, le Département a accompagné ces communes pour élaborer le plan de gestion du site. Le programme d'actions correspondant a été validé en comité de site En 2016, une première programmation de travaux a été adoptée par les communes et le Département.

Cette nouvelle programmation pour 2017-2018 s'élève à un montant total de 145 100 euros.

Les actions de ce plan de gestion sont éligibles aux aides du dispositif départemental des ENS à un taux de 60 %.

Intégration du site de la Garrigue à Mérindol au réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) : 11 240 euros

La loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 a donné aux Départements la compétence pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des ENS.

Depuis 2005, le Département a adopté un dispositif permettant d'aider les communes ou les groupements de communes à acquérir et à gérer les ENS.

Le site de la Garrigue, situé sur le territoire de la commune de Mérindol couvre près de 55 hectares. Il comporte des enjeux écologiques et un potentiel d'ouverture au public intéressant, l'accès facile et la configuration de la zone offrent aux visiteurs de belles perspectives de découverte.

Dans ce cadre, une stratégie a été proposée à la commune de Mérindol et à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse pour gérer et valoriser le site avec l'appui du dispositif départemental des ENS. Dans une première étape, la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse souhaite entreprendre l'élaboration du plan de gestion, pour un montant global de 14 050 euros avec l'aide du dispositif départemental des ENS.

Programme équipement rural 2017 - 1ère répartition - Financé par la Dotation Globale d'Équipement (DGE) : 293 062 euros

Conformément à l'article L3334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les attributions de la DGE sont utilisées par le Département soit pour réaliser des travaux d'équipement rural et d'aménagement foncier, soit pour subventionner les différents maîtres d'ouvrage qui réalisent des opérations de même nature.

Le Département fonde ses décisions sur des règles générales, dans le cadre des lois et règlements, et il tient compte des priorités définies par les différents maîtres d'ouvrage. Il incombe au Département de procéder annuellement à la répartition des crédits provenant de la DGE réservée aux travaux d'équipements ruraux.

En savoir plus sur les 5 opérations concernées par le dispositif.

ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS Rapporteur : Dominique Santoni

Association AZIMUT Provence : 22 000 euros

L'association AZIMUT Provence est née de la volonté de favoriser le covoiturage mais aussi de fédérer les compétences et proposer un service de conseil en mobilité sur l'ensemble du territoire vauclusien.

Au niveau local, elle joue un rôle essentiel d'animation et de communication pour promouvoir les actions en faveur des nouveaux modes de déplacements et mutualiser les moyens dans le but de réaliser des économies d'échelle. La création d'une stratégie de communication s'inscrit dans le cadre de la loi SRU qui introduit la définition du conseil en mobilité.

Les actions portées par AZIMUT Provence s'inscrivent dans la volonté du Département de favoriser les pratiques durables de mobilités et de développer l'information sur les modes alternatifs à la voiture en solo par des services de conseil en mobilité. C'est pourquoi elle interviendra pour le Conseil départemental de Vaucluse :

• dans l'organisation, la mise en place et la coordination de la semaine Européenne de la mobilité avec le Challenge mobilité « Au travail, j'y vais autrement » et le Village Mobilité Durable au sein du Département de Vaucluse.

• dans la promotion des mobilités actives et du covoiturage.

• dans l'alimentation d'un projet de schéma de développement d'un réseau d'aires de covoiturage à élaborer par le Conseil départemental en concertation avec les collectivités locales.

Face à l'intérêt d'élargir le nombre d'offres de conducteurs et passagers de covoiturage et de contribuer à la mutualisation des moyens, le Conseil départemental de Vaucluse en sa qualité d'employeur relayera le site www.covoiturageavignonvaucluse.fr/ auprès de ses agents.

HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

Participation du Département aux opérations de propriétaires bailleurs privés ou propriétaires occupants modestes dans le cadre des programmes financés par l'ANAH et l'État – 4ème répartition : 98 147 euros

En 2015, le Département de Vaucluse a statué sur le renouvellement du Programme d'Intérêt Général (PIG) sous maîtrise d'ouvrage départementale, visant à soutenir la production de logements locatifs conventionnés sociaux et très sociaux dans le parc privé ainsi que l'amélioration des logements des propriétaires occupants modestes et très modestes.

Dans ce cadre, le Département de Vaucluse a décidé d'apporter une aide complémentaire pour les ménages propriétaires occupants éligibles à l'Aide de Solidarité Écologique (ASE) au titre du programme « Habiter Mieux ».

Participation financière du Département :

• **10 703 euros** aux propriétaires bailleurs engagés à louer des logements à loyer social dans le cadre des OPAH de la ville d'Avignon et de la Ville de Carpentras,

• **82 244 euros** aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants modestes dans le cadre du PIG départemental et comprenant les avances de la subvention régionale de 28 166 euros,

• **5 200 euros** aux propriétaires Occupants dans le cadre du programme Habiter Mieux.

Dispositif de soutien aux particuliers en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables - 4ème répartition 2017 : 31 950 euros

À partir de son Agenda 21, le Département a créé son dispositif en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables.

L'un de ses principaux objectifs est d'aider les particuliers, sous conditions de ressources, à faciliter la rénovation thermique de leur logement ancien, à réduire leurs dépenses énergétiques et à favoriser l'installation d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables.

Concrètement, il permet d'apporter une contribution :

• à la sobriété énergétique, en incitant à des comportements moins consommateurs d'énergie,

• à l'efficacité énergétique, en promouvant des techniques utilisant mieux l'énergie produite,

• et au développement harmonieux des énergies renouvelables et des éco-filières en Vaucluse.

Aujourd'hui, ce sont **31 foyers** vauclusiens qui vont bénéficier du soutien du Conseil départemental.

Association Centre d'Études et de Développement des Énergies Renouvelables (CEDER) Convention 2017 : 13 000 euros

Le Conseil départemental soutient depuis plusieurs années les associations œuvrant à la promotion des énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie conformément à son Agenda 21 adopté en juillet 2010.

Au travers du dispositif départemental en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables, adopté en 2013, il soutient également les Espaces Info Énergie (EIE), activité réalisée par le CEDER sur l'ensemble du territoire du Haut Vaucluse.

En 2017, le CEDER assure en collaboration avec l'association ALTE, la mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique dont la mission est d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique à visée d'économie d'énergie et de mobiliser les professionnels afin qu'ils puissent proposer une offre de qualité à des coûts maîtrisés.

Association Agence Locale 2017 pour la Transition Énergétique (ALTE) – Convention 2017 : 23 000 euros

Le Conseil départemental soutient depuis plusieurs années les associations œuvrant à la promotion des énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie conformément à son Agenda 21 adopté en juillet 2010.

En 2017, l'ALTE assure le portage en collaboration avec le CEDER d'une plateforme de la rénovation énergétique dont la mission est d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique à visée d'économie d'énergie et de mobiliser les professionnels afin qu'ils puissent proposer une offre de qualité à des coûts maîtrisés.

CULTURE - CULTURE PROVENÇALE – PATRIMOINE Rapporteur : Elisabeth Amoros

Subventions aux projets culturels et attribution d'une bourse dans le cadre du concours de chant lyrique jeunes espoirs - Programme action culturelle - 3ème tranche 2 017 : 845 100 euros

C'est dans le cadre de son Schéma départemental de Développement culturel que le Conseil départemental soutien 82 structures.

Par ailleurs, ce Schéma a reconduit le dispositif d'aide à la création, sous forme de bourses destinées à soutenir les artistes-créateurs, porteurs d'un savoir-faire dans les métiers d'art ou d'une expression artistique ainsi qu'à promouvoir leur parcours artistique.

Subventions aux projets culturels et attribution d'une bourse dans le cadre du concours de chant lyrique jeunes espoirs - Programme action culturelle.

Aide à la construction des bibliothèques de Beaumes de Venise et Crillon : 40 000 euros

Service Livre et Lecture

Depuis 2003, l'Assemblée départementale a mis en place un dispositif d'aide à la construction ou à l'extension des bibliothèques au profit des communes de moins de 10 000 habitants relevant du champ d'intervention du service livre et lecture.

Selon les termes de cette délibération, les communes concernées doivent présenter des projets d'une surface de 0,07 m^2 par habitant et au moins 100 m^2 et satisfaire aux exigences et fonctionnalités d'un projet de bibliothèque.

C'est dans le cadre de ce dispositif que les communes de Beaumes-de-Venise et Grillon vont bénéficier chacune de **20 000 euros** du Département pour leur projet de déplacement et de construction d'une nouvelle bibliothèque.

Aide à l'informatisation des bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants : 1 451 euros

L'Assemblée départementale a mis en place un dispositif d'aide à l'informatisation des bibliothèques relevant du réseau du Service Livre et Lecture.

C'est dans le cadre de ce dispositif que la commune de Sault va bénéficier de 1 451 euros du Département pour le renouvellement de son parc informatique et logiciel de gestion de la bibliothèque.

Aide à l'acquisition de mobilier des bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants : 14 800 euros

Dans le cadre de ce dispositif que les communes de Mormoiron, Uchaux, ainsi que le Syndicat Mixte du Mont-Ventoux et la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse vont bénéficier d'une aide au titre de l'aménagement mobilier de leur bibliothèque.